

En bref...

► Le printemps des poètes

En collaboration avec le Pays des Vals de Saintonge, la Communauté de Communes du Pays de Matha organise de nouveau en 2011 le printemps des poètes.

Tout au long du mois de mars (du 11/03 au 22/03), le Printemps des Poètes est l'occasion de mettre la poésie à l'honneur en différents sites du territoire autour du thème « D'infinis paysages ». Cette manifestation nationale a pour but de promouvoir la poésie et de l'amener dans des lieux publics et insolites.

De nombreuses animations vous seront proposées (à Matha, Courcerac et Neuvicq le Château) en journée ou en soirée, dans les bibliothèques, commerces, maisons de retraite, au marché.. Des spectacles, concerts, balades au cœur des villages, restitutions d'ateliers d'écriture, lectures de contes, expositions, jeux, et de nombreuses autres animations ludiques autour de la poésie nous réunirons.

Contact: Guilaine BAUDRIT
Tel : 05.46.58.62.22

► Un nouveau contrat enfance/jeunesse

Depuis 2002, la Communauté de Communes du Pays de Matha est signataire d'un contrat enfance/jeunesse, support de son Projet Educatif Local. En janvier, le 3ème contrat a été signé pour la période 2010 /2013. Dans le cadre de ce nouveau contrat, plusieurs projets ont été proposés, inscrits et seront soutenus.

Certains seront mis en œuvre directement par la CdC :

- Projet multimédia: prévention réseaux sociaux, intervention aux seins des écoles...
- RAMPE: ateliers d'éveil, informations, actions passerelles
- Création d'une malle culture et patrimoine

D'autres seront portés par des associations :

- ALSH : projet d'accompagnement à la parentalité, Natural trophée...
- La motte des fées: journées jeux, festival
- Gym plaisir Gym sourire : Atelier d'éveil corporel, animation familiale,
- Soutien au club nature les zabeilles : réflexion sur les habitats, l'environnement ...

Regard sur...

► L'Association Culturelle du Canton de Matha

L'Association Culturelle du Canton de Matha, association loi 1901, a pour objet de faire connaître l'histoire du Pays de Matha, son patrimoine et ses richesses culturelles. Elle compte une cinquantaine d'adhérents disséminés sur la France entière. Créée en 1983 pour le soutien d'Aurélia à Neuvicq le Château, exposition de peinture internationale, elle a pris une dimension plus historique avec l'édition de « A la rencontre des lieux-dits du Pays de Matha » en 1999.

Depuis elle n'a cessé d'éditer des fascicules avec en 2000, « Histoires et Légendes du Pays de Matha », recueil effectué à partir des témoignages des habitants du Pays de Matha. Depuis 2005, l'association publie les Cahiers de la Mémoire du Pays de Matha. Le but de ces cahiers est de retranscrire les documents d'archives et la mémoire collective en proposant des textes sur l'histoire du Pays de Matha.

L'association propose également des animations telles que : rallye, fouilles archéologiques, concerts celtique et gospel, conférences diverses sur des thèmes historiques.

Vous aimez l'histoire locale, vous souhaitez évoquer des souvenirs d'antan, n'hésitez pas à nous contacter et venir nous rejoindre. Les réunions ont lieu le premier mardi de chaque mois à 18h à la Communauté de Communes du Pays de Matha.

Contact

Communauté de Communes du Pays de Matha

4 place du Château d'eau - 17160 Matha

☎ 05 46 58 75 36

Directeur de la publication : James Rouger

Responsable de la Rédaction : Pierre Denéchère

Réalisation : Commission communication

Tirage : 5200 exemplaires

ISSN : 2104 - 3078

La Présidente. Guilaine BAUDRIT



Edito

Projections sur 2011

En fin d'année, on devrait plutôt être à l'heure où l'on fait le bilan de l'année écoulée. Cela a été largement fait dans les derniers bulletins d'informations. 2010 a été particulièrement riche en projets réalisés : restructuration du centre de loisirs, construction de la gendarmerie, mise en place du RAMPE... Mais nous devons d'ores et déjà nous pencher sur les orientations budgétaires 2011. Le budget 2011 va se préparer dans des conditions nouvelles et inédites.

En effet en 2009 nous avons opté pour le passage à la Taxe Professionnelle Unique (TPU). La TP était devenue la seule recette fiscale de la CdC. La CdC percevait toute la TP des communes et leur reversait une dotation équivalente à ce qu'elles percevaient auparavant.

En 2010 la Taxe Professionnelle a été supprimée et nous avons perçu de la part de l'état une dotation de compensation pour maintenir le niveau de nos recettes.

En 2011 la CdC va bénéficier de plusieurs ressources fiscales nouvelles ou transférées :

- la cotisation économique territoriale (CET) payée par les entreprises et qui comprend 2 composantes. La cotisation foncière des entreprises (CFE) repose sur la valeur foncière des entreprises, le taux en sera

fixé par la CdC. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est un nouvel impôt dont le montant sera calculé par les services de l'état.

- la taxe d'habitation (TH) perçue par le département est transférée à la CdC. C'est un transfert qui devrait être neutre pour le contribuable. Ce sera notre principale ressource.
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)

Nous allons donc revenir à une fiscalité mixte avec une part provenant des entreprises et une autre part plus importante provenant des ménages. Nous n'avons plus la maîtrise de certaines ressources : nous pourrions seulement fixer le taux de la CFE et de la TH, nous allons donc perdre en autonomie financière.

C'est dans ce contexte que nous allons préparer le budget 2011. Nous espérons que nos nouvelles ressources fiscales nous permettront de réaliser rapidement des projets en gestation comme la piscine, l'extension des zones artisanales, des mini-résidences pour les jeunes, un équipement spécifique pour la petite enfance....

James ROUGER

Président de la Communauté
de Communes
du Pays de Matha

Sommaire

Zoom...

► La compétence aménagement p 2

► Les documents de planification p 2

Actualités...

► Le partenariat avec Pole Emploi p 3

► La réhabilitation des décharges sauvages p 3

► Le maintien des derniers commerces p 3

En bref...

► Le printemps des poètes p 4

► Un nouveau contrat enfance / jeunesse p 4

Regard sur...

► L'ACCM p 4

Zoom sur l'aménagement...

► La compétence aménagement

L'aménagement de l'espace fait partie des compétences obligatoires attribuées aux communautés de communes par les lois de décentralisation.

Elle recoupe des champs très divers (urbanisme, économie, environnement,...) touchant à l'organisation générale du territoire : localisation géographique des activités, des logements et des services, déplacements des biens et des personnes, maintien et préservation des espaces sensibles,...

Toutes ces questions constituent des enjeux d'aménagement de l'espace et contribuent à construire le territoire.

A travers cette compétence, il s'agit pour les communes de la Communauté de Communes du Pays de Matha de réfléchir à l'organisation du territoire communautaire, pour faciliter l'accès aux services et aux activités à ses habitants et réduire

les inégalités économiques, spatiales, ou sociales. Il s'agit de proposer aux habitants un cadre de vie de qualité et un territoire fonctionnel répondant à leurs besoins principaux.

La compétence aménagement de l'espace peut se découper en 3 principaux ensembles :

1.les études et élaborations de documents cadre, stratégies et planification.

La CdC est compétente pour l'élaboration de deux principaux documents de planification que sont le Schéma de Cohérence Territoriale et le Programme Local de l'Habitat.

2.les études d'aménagement et de faisabilité (entrées de ville, zones à vocation diverses, requalification ...).

En ce qui concerne les études plus spécialisées de faisabilité, de part ses statuts, la CdC intervient dans plusieurs domaines et principalement en matière de

développement touristique (mise en œuvre de la signalétique touristique, création et balisage de sentier pédestre ou équestre) ou encore de la protection de l'environnement (création d'une zone de développement éolien, études de réhabilitation des décharges sauvages, réflexion pour la valorisation des déchets)

3.les opérations et procédures d'aménagement (ZAC, DPU, PAE...).

Enfin, la CdC exerce sa compétence à travers la réalisation d'opérations plus concrètes ayant une finalité précise qu'elle soit économique, touristique, environnementale ou de développement et de maintien des services publics (extension de la Zone des Godinières, aménagement et gestion des étangs de Thors et Courcerac, aménagement et développement du camping de Thors, construction d'équipements publics comme la piscine ou la gendarmerie...).

► Les documents de planification : l'exemple du SCOT

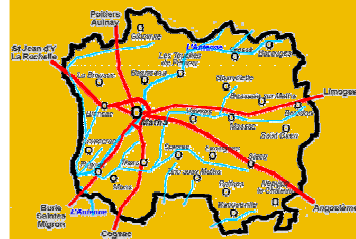
Issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification qui constitue une véritable réflexion en matière d'aménagement et d'urbanisme sur le devenir du territoire pour 10 ans

A partir des grandes évolutions de la société (vieillesse de la population, mutations économiques et agricoles, enjeux de protection de l'environnement, déplacements), le SCOT évalue leurs incidences sur l'organisation du territoire et définit des orientations réalistes pour atteindre un développement équilibré et durable.

Le SCOT sert de référence pour la mise en œuvre des différentes politiques sectorielles,

centrées sur les problématiques de l'habitat, les déplacements, le développement commercial, l'environnement, l'organisation de l'espace et les politiques territoriales portées par les communes. Le SCOT assure la mise en cohérence des documents issus de ces politiques sectorielles (Programme Local de l'Habitat, Schéma de Développement Commercial) et leur traduction dans les Plans Locaux d'Urbanisme. La Communauté de Communes du Pays de Matha, compétente pour l'élaboration de ce document, a délégué sa réalisation au Pays de Vals de Saintonge qui a décidé en février 2008 d'engager la procédure d'élaboration du nouveau SCOT.

Contact : Renaud ROSIER
Tel : 05.46.58.75.36



Actualités ...

► L'environnement

A la demande de la commune de Brie sous Matha, la Communauté de Communes a lancé une consultation pour la réalisation étude géotechnique en vue de programmer la réhabilitation de la décharge de la Rente.

Cette étude doit permettre de :

- préciser la nature des déchets, par prélèvement, analyse visuelle et en laboratoire,
- mesurer l'impact de la décharge sur les eaux et la prise d'eau,
- mesurer l'impact éventuel sur la population.

A l'issue de cette étude, plusieurs options seront envisagées pour la réalisation des travaux :

- travaux légers de remise en état du site avec plantations en périphérie,
- travaux d'enlèvement et de traitement des déchets polluants ou présentant un risque important, remise en état du site et plantations.

► L'actualité sociale : le partenariat avec Pôle Emploi

Afin d'assurer un service de proximité aux demandeurs d'emploi résidant sur le territoire, et plus particulièrement à ceux d'entre eux ayant des difficultés de mobilité, la Communauté de Communes et Pôle Emploi ont signé une convention de partenariat visant à garantir une permanence hebdomadaire des conseillers Pôle Emploi.

A compter du 1er janvier 2011, les conseillers Pôle Emploi pourront :

- **recevoir** en entretien individuel de Suivi Mensuel Personnalisé les demandeurs d'emploi de la CdC du Pays de Matha
- **proposer** et inscrire ces demandeurs d'emploi sur l'ensemble des ateliers et prestations de Pôle emploi, et plus particulièrement sur les éventuelles actions délocalisées sur le territoire de la CdC du Pays de Matha
- **apporter** des conseils ponctuels et personnalisés (renseigner et traiter les demandes simples, informer) aux chercheurs d'emploi sur la rédaction d'un cv, sur la lettre

de motivation ou autres

La permanence hebdomadaire sera assurée tous les vendredis matins de 8h à 12h.

Le conseiller Pôle Emploi recevra les demandeurs en entretien individuel, et sur convocation de 9h à 11h. Des ateliers thématiques seront organisés de 11h à 12h et animés par un conseiller Pôle Emploi.

La salle multimédia de la Communauté de Communes sera réservée exclusivement aux demandeurs d'emploi de 8h à 12h et les animateurs multimédia assureront un accompagnement à l'utilisation de pole-emploi.fr (recherche d'offres, visualisation du dossier individuel - rendez-vous, indemnisation, etc ...).



► L'actualité économique : le maintien des derniers commerces

Afin de sauvegarder le dernier commerce de la commune de Neuvicq le Château, la Communauté de Communes a décidé d'engager en 2009 la réhabilitation d'un bâtiment dans le but d'y installer une nouvelle boulangerie.

L'atelier d'architecture Lambert a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération. Le permis de construire a été validé le 9 juillet 2010 et les travaux ont débuté peu de temps après. La livraison des bâtiments est prévue en mai 2011.

Concrètement, les travaux consistent en la restructuration d'un logement et d'un bâtiment en commerce. La partie professionnelle a été conçue pour permettre au boulanger de travailler dans des conditions optimales. Tout le matériel de fabrication et de cuisson est remplacé par du neuf. L'espace de vente, suffisamment grand, permettra d'accueillir un salon de thé en période estivale.

Le montant global de cette opération s'élève à environ 340 000 € HT.

Le solde restant à la charge de la Communauté de Communes environ de 100 000 € HT, sera intégralement compensé par les loyers.

